

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Vous tâchez de tenir compte, dans la détermination du prix de vente que vous obtenez des pays étrangers, des frais de production?

M. JENNINGS: Oui.

M. PRATT: Radio-Canada a-t-elle l'intention d'employer le ruban vidéo, pour l'exportation, plutôt que le vieux procédé du cinégramme?

M. JENNINGS: Peut-être avez-vous remarqué qu'au moment où j'ai cité des chiffres sur les exportations tout à l'heure, j'ai dit: cinq émissions dramatiques d'une demi-heure, en direct, aux États-Unis. Plus tard, j'ai mentionné que nous avons vendu une quantité de cinégrammes en Australie et en Angleterre, où on utilise ce genre d'enregistrement. Mais depuis longtemps déjà, les réseaux américains ne veulent plus de cinégrammes, ne trouvant pas ce procédé assez bon. Je souhaite certes qu'à l'avenir,—nous en sommes d'ailleurs déjà là,—le ruban vidéo sera d'une qualité suffisante pour que les réseaux américains l'acceptent.

M. PRATT: Radio-Canada est-elle en voie d'augmenter son matériel d'enregistrement sur ruban vidéo?

M. BUSHNELL: Oui, très certainement.

M. ROBICHAUD: La principale question que j'avais à l'esprit a été posée par M. Chambers. J'espère que dans la liste qu'on doit nous fournir, on indiquera le temps accordé à chacun depuis douze mois, mettons, et que cela comprendra le réseau anglais aussi bien que le réseau français.

M. JENNINGS: Oui.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous dire le nombre d'apparitions?

M. ROBICHAUD: Oui, et cela pour les cinq dernières années, mettons. J'ai une autre question qui, je pense, n'a pas encore été posée. Monsieur Bushnell, pouvez-vous nous dire quel est le pourcentage d'émissions de Radio-Canada que les stations privées sont obligées de diffuser? Je veux parler de la radio et de la télévision. Ont-elles un choix, ou sont-elles obligées de diffuser certaines émissions?

M. BUSHNELL: Nous sommes en mesure de vous fournir ces renseignements, mais je doute que nous les ayons ici aujourd'hui. Depuis des années,—il faut remonter, pour cela, à la radio,—nous avons établi un régime bien clair pour ce que nous appelons les émissions réservées et les émissions facultatives, et dans l'ensemble, les stations privées s'y conforment. Dans de très nombreux cas, elles diffusent beaucoup plus d'émissions de Radio-Canada que nos ententes n'exigent. Il nous faut nécessairement leur accorder du temps pour les choses qui intéressent leur localité, et pour les annonces locales. Mais nous pouvons certes vous donner des détails très précis sur l'entente qui règle nos relations avec les stations privées de télévision, et cela presque à la minute.

Le PRÉSIDENT: C'est un accord identique pour chaque station, n'est-ce pas?

M. BUSHNELL: Oui.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser, monsieur Robichaud?

M. ROBICHAUD: On a répondu à toutes mes questions.

M. SIMPSON: Monsieur le président, ma question se rattache à celle de M. Chambers. Elle a trait aux commentateurs que Radio-Canada emploie pour les émissions de commentaires sur l'actualité. M. Jennings nous a dit que certains employés sont expressément chargés de choisir ces commentateurs.